



ERASMUS+

Erasmus : Action clé1 :

Charte Erasmus pour l'Enseignement supérieur

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Effectuer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.
- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

- Fournir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.
- Assurer l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.
- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets

de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

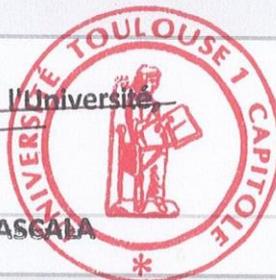
Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

Signature du représentant légal de l'institution

La Présidente de l'Université

Cérinne MASCALA



Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter [les lignes directrices ECHE](#) qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

L'université Toulouse Capitole (UT Capitole) accueille 21 200 étudiants répartis au sein de ses 5 composantes (Faculté de droit et Science Politique, *Toulouse School of Economics*, *Toulouse School of Management*, Faculté d'Administration et de Communication, Faculté d'Informatique). Le niveau d'internationalisation de l'établissement est déjà très important et se traduit par l'accueil parmi ses effectifs de près de 20% d'étudiants internationaux, par des formations en langue étrangère, ainsi qu'une chaire Jean Monnet en Droit.

L'université attache une importance particulière au programme Erasmus+, qui se concrétise par une proportion de près de 80% de sortants en Europe tous les ans, parmi lesquels des étudiants inscrits dans des filières bi-disciplinaires (droit-langue) ou de doubles diplômes. Par ailleurs, on observe un accroissement conséquent des stages dans l'espace Erasmus (37 étudiants financés en 2018-2019), y compris chez les doctorants.

Les partenariats européens de Toulouse Capitole sont pour certains très anciens. L'objectif de l'établissement réside dans sa volonté de travailler avec plusieurs universités au sein de réseaux, en s'appuyant sur les financements des mobilités. Dans le domaine du Droit, les réseaux CIEL (droit international) et MEST (droit du travail européen) existent depuis de nombreuses années. Les étudiants obtiennent un certificat signé par l'ensemble des partenaires du réseau dans le cadre d'un DU, en sus de leur diplôme de Master 2.

Dans le futur, le renforcement de ces réseaux sera à l'œuvre, et de nouveaux consortia seront créés. Ainsi, le partenariat avec l'Université de Gdansk dans le domaine du Droit sera étendu à d'autres universités polonaises intéressées par le Droit français. Des coopérations avec plusieurs universités belges sont également à l'étude, ce qui permettra de proposer aux étudiants des destinations aux offres de cours complémentaires. Ces réseaux établis avec des universités européennes dites francophones entrent dans la stratégie d'établissement, puisque l'axe francophone et l'axe européen font partie des 4 axes stratégiques de Toulouse Capitole (<https://www.ut-capitole.fr/international/>).

En conformité avec l'axe hispanophone, l'établissement va renforcer ses accords avec les universités espagnoles dans une logique transfrontalière. La participation de l'École Européenne de Droit à des événements de l'Euro-région (<http://www.euroregio.eu/fr/leuroregion-pyrenees-mediterranee/partenaires>) atteste d'une volonté de rapprochement avec le voisin espagnol, là aussi par le biais des mobilités Erasmus+ des étudiants et des personnels.

Enfin, l'Université ambitionne de décliner ses futures coopérations selon le dernier axe stratégique (asiatique). Ainsi, au-delà des mobilités classiques et des doubles diplômes, les appels à projet du programme Erasmus+ seront des outils majeurs pour réaliser ces coopérations via les dispositifs « renforcement des capacités » ou « mobilité de crédits » (ICM) pour lesquels des demandes ont déjà été formulées (exemple d'un ICM avec le Viet Nam et Hong Kong dans le domaine du marketing).

Le programme Erasmus a représenté, au fil des programmations, un véritable levier dans l'effort d'internationalisation et de modernisation de l'université. Du point de vue des accords de coopération, si l'établissement peut se prévaloir de plus de 200 partenaires (<https://capitole.moveonfr.com/publisher/1/fra>), la conclusion d'accords doit répondre à la politique qualitative officielle, et faire l'objet d'un avis du Service des Relations Internationales. Ainsi, tout nouvel accord est soumis à une évaluation systématique de la qualité des établissements et de l'offre de formation, laquelle doit répondre aux besoins des étudiants d'UT Capitole (bilans à la fois quantitatifs et qualitatifs des mobilités actuelles et passées).

L'examen minutieux des rapports des participants a permis de cibler les pistes d'amélioration, et notamment de renforcer l'accompagnement qualitatif des étudiants par les conseillers pédagogiques. L'objectif pour les années à venir consistera pour eux à fournir des conseils personnalisés, afin que les contrats d'études permettent aux entrants de faire le pont entre leur mobilité et leur carrière future.

L'offre de cours en anglais va quant à elle se renforcer dans les 6 ans à venir, notamment en Droit. Des cours en langue anglaise sont déjà offerts. L'objectif sera de proposer aux étudiants

Erasmus entrants au moins 15 crédits dans des matières traditionnellement dispensées en français (droit, communication...) à l'issue de la période 2021-27.

Dans le domaine du logement, les entrants bénéficient de plusieurs dispositifs, notamment via la Toul'Box proposée par l'Université Fédérale de Toulouse ou les chambres universitaires du CROUS. Les étudiants ont désormais à disposition une nouvelle plateforme en ligne leur permettant un accès plus aisé au parc immobilier. La recherche à distance de logements pour les entrants participe d'un accueil à la fois moderne et efficace.

Enfin, un niveau supplémentaire d'internationalisation et de modernisation est attendu au travers de l'implication d'UT Capitole dans la nouvelle initiative du programme visant à la création d'« universités européennes ». L'établissement a construit avec ses partenaires privilégiés un projet qui mènera à la création espérée d'un campus européen (projet en cours d'évaluation). Ce dernier contribuera à l'expérimentation et la mise en œuvre des nouveautés du programme (*blended mobilities*) et au-delà.

Ce projet de campus européen aura sans aucun doute une influence profonde sur l'organisation de l'établissement, lequel a déjà su mettre en place une organisation administrative adaptée. Cette dernière a fait l'objet d'améliorations ces dernières années, lesquelles devraient être renforcées sous le nouveau programme 2021-2027.

Le Service commun des Relations Européennes et Internationales (SCREI) est à ce titre un acteur central dans la conduite et la mise en œuvre de la stratégie internationale de l'établissement. Sous l'impulsion de la Vice-Présidente aux relations internationales, la politique internationale est mise en œuvre par les trois pôles (mobilité entrante, mobilité sortante et pôle financier), soutenus par les services transversaux (communication, projets européens, coordination MoveOn). Des « antennes relations internationales » sont également présentes dans les deux écoles (Toulouse School of Management et Toulouse School of Economics) ainsi que dans l'IUT de Rodez.

La mobilité intra-européenne est au cœur des échanges de l'Université Toulouse Capitole, et concerne également les filières bi-disciplinaires et les nombreux doubles diplômes (plus d'une vingtaine). Les facultés ont compris que le programme Erasmus+ a largement inspiré de telles formations, et sont conscientes que la mobilité obligatoire permet, et permettra, un meilleur taux d'insertion de leurs étudiants. C'est pourquoi le service des relations internationales poursuivra son travail d'information sur le programme Erasmus+, et notamment la mobilité de stage, encore relativement méconnue.

En ce qui concerne les mobilités courtes, l'Ecole de Management de l'établissement a mis en place des *short programs* avec des partenaires européens. Il est envisagé de poursuivre cette tendance, y compris dans les autres composantes, surtout si la nouvelle programmation permet de valoriser les mobilités courtes en deçà de deux mois de séjour.

Le pôle mobilité sortante met en œuvre les activités de mobilités d'études et de stages via un calendrier accessible en ligne, une grille d'équivalence repensée, ainsi que des informations précises sur les universités partenaires. Les agents apportent leur soutien aux étudiants en leur fournissant une information générale, un accompagnement à la préparation de leur projet, un suivi à distance lors de leur mobilité (en lien avec les conseillers pédagogiques), et une prise en charge à leur retour. Ils contribuent, en coopération avec les agents chargés de la communication, à la promotion des opportunités de programme et des aides financières et participent, en lien avec d'autres services, à la préparation au départ.

Les étudiants avec le moins d'opportunités font l'objet d'une attention particulière de la part des agents qui mettent tout en œuvre pour leur garantir un accès à la mobilité. Les étudiants en situation de handicap bénéficient quant à eux d'un accompagnement particulier par la référente handicap du service qui pour la première fois en 2019-20 a accompagné deux futurs sortants.

La mobilité d'études fait l'objet d'un intérêt constant des étudiants mais tend à stagner (environ 300 étudiants en mobilité d'études par an, non-allocataires Erasmus compris). Le service s'adapte donc aux nouvelles attentes des étudiants afin de leur permettre de réaliser un projet de mobilité pertinent au regard de leur formation et de leur projet professionnel. A ce titre, l'établissement va s'engager de manière active dans le nouveau dispositif de mobilité mixte (*blended mobilities*) qui, en permettant de combiner une mobilité courte et une mobilité virtuelle, devrait lever les freins à la mobilité de certains et favoriser notamment la mobilité des étudiants

ayant le moins d'opportunités. Par ailleurs, la préparation linguistique des étudiants sera maintenue (anglais, espagnol, catalan).

En ce qui concerne le processus de sélection des sortants, il nous faudra réfléchir à deux contraintes nationales. Tout d'abord, la mobilité sortante devra s'articuler autour de la question de la sélection en master 1 de Droit. L'objectif sera de promouvoir la mobilité sortante en Licence 3 et Master 1 en rassurant les étudiants sur les attentes des responsables de Masters en matière de mobilité. Par ailleurs, la nécessité pour les étudiants de valider une certification de langue en Licence nous incitera à articuler cette nouvelle obligation à l'évaluation linguistique habituelle des candidats à la mobilité.

Dans le domaine du financement des mobilités, il nous faudra sans doute repenser les publics éligibles aux bourses Erasmus+, lesquelles sont pour le moment réservées aux non-boursiers. L'octroi de bourses Erasmus+ aux boursiers sur critères sociaux pourrait générer des candidatures supplémentaires parmi des publics souvent peu enclins à étudier à l'étranger pour raisons financières. Cette question fera l'objet d'une réflexion poussée en raison de la complexité des dispositifs d'aide à la mobilité en France.

S'agissant de la mobilité entrante, gérée à toutes les étapes par un pôle dédié, cette dernière a fait l'objet d'une attention particulière sous le programme Erasmus +, ce qui a conduit à un certain nombre d'améliorations. Des catalogues de cours sont accessibles en ligne sur le site web de l'université (sites web en français et en anglais). La mise en ligne des catalogues à jour au printemps est un objectif du service. Un cours en ligne leur est accessible avant leur arrivée, celui-ci constitue un vademecum des étapes à réaliser et fournit également toutes les informations utiles à leur séjour. En outre, et de manière plus didactique, un tuto en motion design disponible en ligne reprend la check list des étapes de leur mobilité.

L'université travaille en étroite collaboration avec le *Welcome Desk* de l'Université Fédérale de Toulouse. Ce guichet unique regroupant de nombreux prestataires (Préfecture pour les visas, CROUS pour le logement, CAF pour les aides financières, etc....) fournit un soutien sur de nombreuses questions pratiques (banque, logement, visa, assurance, etc.) en complément du pôle mobilité entrante.

S'agissant de l'accueil physique des étudiants, une semaine d'accueil composée de réunions d'information, de visites de campus, de rencontres avec les conseillers pédagogiques et avec les associations et d'événements de convivialité est organisée à chaque début de semestre. Une marche culturelle dans la ville de Toulouse sera proposée dès septembre 2020 aux entrants. Un parrainage est également proposé par l'association Erasmus Student Network, présente sur le campus.

Dès leur acceptation officielle dans notre établissement, les étudiants entrants font l'objet d'un traitement plus personnalisé que celui fourni aux autres étudiants, et d'une attention particulière par le pôle mobilité entrante. Celui-ci leur propose un soutien administratif (grâce à un gestionnaire dédié multilingue), académique (via des conseillers pédagogiques validant leur choix de cours) et linguistique (au travers de cours gratuits de français généraliste ou de spécialité validés par des ECTS). Les entrants bénéficient également de « visites actives » en anglais organisées par les bibliothèques (visites virtuelles via des tablettes).

L'établissement porte par ailleurs une réelle attention à l'accueil des étudiants internationaux (en mobilité ou à titre individuel), et porte sa réflexion sur l'amélioration continue des conditions d'accueil et d'études. Cette démarche a fait l'objet d'une véritable reconnaissance par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères qui a attribué, via l'organisme public Campus France, le « Label Bienvenue en France » à hauteur de 3 étoiles (niveau maximum). Ce label a évalué la politique d'accueil de l'établissement sous 5 critères : la qualité et l'accessibilité de l'information, les dispositifs d'accueil, l'offre de formation, le logement et la vie du campus, et la qualité du suivi post-diplômant.

L'attribution de ce label aura des répercussions indéniables sur l'accompagnement des étudiants européens en échange, certains dispositifs d'accueil à destination des étudiants à titre individuel étant désormais étendus aux étudiants Erasmus.

La mobilité des personnels a fait l'objet d'une réelle dynamique sous le programme Erasmus +, qu'il conviendra d'ancrer davantage sous la nouvelle programmation 2021-2027. Les

mobilités des personnels enseignants et administratifs font l'objet d'un accompagnement par un agent dédié au sein du service des relations internationales.

La mobilité enseignante connaît un certain succès dans l'établissement, et notamment dans le cadre de formations spécifiques de type double diplômes, qui compte pour environ la moitié des flux.

La mobilité administrative s'effectue de manière privilégiée dans des établissements partenaires pour les missions de *job shadowing*, mais le choix des partenaires d'accueil est toutefois guidé par la pertinence des pratiques à observer (identification d'un outil ou d'une procédure particulière). Les personnels administratifs participent également à des *staff week* thématiques. Les participants à la mobilité administrative remettent un rapport de mobilité décrivant les pratiques observées et la manière dont elles pourraient être intégrées à l'université.

L'objectif des 6 prochaines années sera de développer les mobilités STT, encore trop timides, en renforçant l'accompagnement personnalisé des candidats, et en proposant des cours de langue en amont des mobilités, afin de mettre en confiance des agents souvent peu à l'aise dans d'autres langues que leur langue maternelle.

Pour le moment, les mobilités Erasmus sont reconnues dans les bilans de formation annuels des personnels. La reconnaissance de la mobilité administrative dans la carrière des agents fera l'objet d'un travail de réflexion conjoint entre le service des relations internationales et la direction des ressources humaines.

Le projet d'université européenne devrait permettre d'accroître la mobilité des personnels et de garantir leur reconnaissance.

S'agissant des opportunités du programme Erasmus hors mobilité, l'Université a pour objectif de stimuler la participation des personnels, notamment enseignants, à des projets de coopération. À ce titre, un pôle d'aide au montage de projets de formation et de recherche a été institué au printemps 2019. Ce dernier vise notamment à faire connaître et promouvoir les opportunités du programme, dans la mesure où l'Université n'a pas encore une grande expérience dans le dépôt d'appels à projets Erasmus+ (aucun projet retenu à ce jour). Le travail de sensibilisation et de prospection a permis de mettre à jour une méconnaissance des opportunités offertes aux personnels et aux services.

De manière encourageante, ce travail a également permis d'identifier les initiatives en cours qui gagneraient à s'inscrire dans les actions du programme pour s'améliorer et se développer. Enfin, le pôle a été sollicité pour accompagner le développement de projets qui feront l'objet d'un dépôt de candidature sous le nouveau programme. Ces projets s'inscrivent dans les objectifs de la stratégie de l'établissement, laquelle cherche à impulser des coopérations structurantes avec des partenaires privilégiés issus des axes géographiques prioritaires (mobilité internationale de crédits, renforcement des capacités).

L'un des objectifs de l'université sera d'accroître le nombre d'étudiants sortants, notamment dans le domaine de la mobilité d'études. Nous visons à ce titre un nombre de 330 sortants (allocataires et non-allocataires Erasmus) d'ici 2027, et ce malgré la tendance à la baisse observée ces dernières années. Au travers de nouveaux doubles diplômes en Europe, notamment dans les composantes qui n'en ont pas encore (Informatique ou Communication), les étudiants bénéficiant du programme SMS seront plus nombreux. En Droit, la nouvelle sélection en Master 1 ne nous permet pas, pour le moment, d'avoir une visibilité suffisante sur l'évolution des flux.

Par ailleurs, nous souhaitons voir augmenter le nombre de stagiaires en Europe via le programme SMP, en renforçant les liens avec le Bureau des Stages de l'université. Il s'agira de promouvoir largement les stages en Europe, y compris auprès des responsables de formations juridiques qui conseillent de plus en plus à leurs étudiants de réaliser leur stage de Master dans un autre pays de l'UE. Cette dimension « professionnalisante » de la formation des étudiants devra être pleinement exploitée afin de permettre aux composantes d'intégrer ces stages en Europe dans les plans de formation et les modalités de contrôle des connaissances.

En outre, le service continuera à encourager la mobilité doctorale en Europe, laquelle est en hausse ces dernières années, notamment dans l'espace Erasmus (5 étudiants financés en 2018-19 pour la mobilité SMP). La mobilité des doctorants devrait être davantage prise en compte par les écoles doctorales durant la nouvelle programmation 2021-2027, via des actions de communication plus ciblées réalisées par le « référent Doctorants » du service des relations internationales.

Dans le cadre de la stratégie de mise en réseaux énoncée plus haut, le projet d'université européenne, s'il est retenu en juillet 2020, va impliquer une mise en œuvre opérationnelle durant les 3 prochaines années, et la création *in fine* d'un véritable campus européen. Les thématiques abordées seront en conformité avec la future programmation 2021-27, puisque l'offre de cours portera sur les questions d'engagement sociétal, d'environnement et de digitalisation.

En ce qui concerne les appels à projets Erasmus+, la Mobilité Internationale de Crédits constitue un objectif depuis presque deux ans. Plusieurs MIC avec le Viet Nam, la Russie, le Pérou et la Colombie ont été déposés et sont en cours d'évaluation. L'établissement, via son pôle de montage de projets « emap », va sensibiliser davantage les composantes sur l'existence de ce dispositif qui peut permettre à une coopération déséquilibrée de se maintenir.

En conformité avec l'axe francophone de notre stratégie internationale, nous déposerons dans les 2 ans à venir un MIC avec la Tunisie et/ou le Maroc, les universités du pourtour méditerranéen nous ayant déjà sollicités afin d'établir des mobilités durables, notamment en Droit.

D'autres dispositifs sont également visés, parmi lesquels le renforcement des capacités (RC), les Masters conjoints (MC) et les partenariats stratégiques (PS). Ces programmes fortement structurants pour l'établissement permettront de renforcer l'axe européen de notre stratégie internationale, et de développer notre participation au sein de réseaux.

Les actions énoncées plus haut seront évaluées en fonction d'indicateurs déjà existants pour la plupart d'entre eux. Ainsi, la mobilité de stages sera estimée à la fois en fonction de critères quantitatifs (nombre d'accords signés par pays ou région d'Europe, nombre de sortants/entrants pour un accord donné via la base de données MoveOn) et qualitatifs (analyse des rapports des participants, et retours informels des étudiants) déjà éprouvés. Nous visons pour 2027 un objectif de 60 étudiants stagiaires en Europe par an (SMP).

L'impact des mobilités de stage sera évalué tous les ans suite à un sondage auprès des étudiants. Ce bilan permettra d'ailleurs de promouvoir plus facilement cette forme de mobilité encore méconnue. A long terme, la mobilité de stage en Europe pourra être examinée à la lumière du taux d'insertion des anciens stagiaires, en collaboration avec les services compétents de l'établissement.

Le cas particulier de la mobilité doctorale financée par Erasmus+ sera étudié annuellement, afin que l'objectif des 20 doctorants par an soit atteint en 2027. Pour cela, le service recueillera les impressions des étudiants, ainsi que de leurs directeurs de thèse. Des contacts seront pris par mail, afin que les doctorants concernés puissent échanger avec le « référent doctorants » sur tous les aspects de leur mobilité, de la recherche du lieu d'accueil à l'impact sur le travail de recherche. Il sera également intéressant de comparer la durée des séjours avec l'année d'inscription en thèse de doctorat.

En ce qui concerne la mobilité des personnels, nous visons des flux sortants accrus, soit 10 agents administratifs sortants pour 2027 (contre environ 5 à l'heure actuelle). La communication autour du dispositif sera renforcée avec l'aide de la Direction Générale des Services et des Ressources Humaines.

Enfin, l'établissement souhaite impulser la participation de ses équipes aux projets de l'action clé 2, pour lequel le pôle d'aide au montage de projets est particulièrement mobilisé. Les partenariats stratégiques et les projets de renforcement des capacités sont les deux actions prioritaires qui font d'ores et déjà l'objet de réflexion ou de préparation pour un dépôt dans les 2 ans. Les masters conjoints sont également une piste à explorer si nous souhaitons renforcer ou relancer des coopérations existantes. L'établissement souhaite obtenir idéalement 1

renforcement des capacités, 1 partenariat stratégique, 1 Master conjoint, et au moins 3 MIC sur toute la période 2021-2027.

Les appels à projet non-retenus seront quant à eux évalués à la lumière des rapports produits par la Commission européenne, et ce en collaboration avec les partenaires étrangers. Une réévaluation en cas d'échec pourra également passer par une mobilité des personnels dans l'année qui suit la réponse, afin que soit discuté (et amélioré) le contenu des futures candidatures.

2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

L'organisation de la mobilité des étudiants et du personnel est du ressort du Service des Relations Internationales en lien avec les différentes facultés/écoles et autres services administratifs concernés.

S'agissant de la mobilité étudiante/doctorale, les différentes opportunités de mobilités, les procédures ainsi que les aides financières sont diffusées via plusieurs canaux de communication :

-une information pérenne sur la page dédiée du site web de l'Université ("Études et stages à l'étranger"), ainsi que sur les sites web des écoles/ facultés qui en possèdent en propre.

-un "cours en ligne" dédié à la mobilité internationale accessible aux étudiants depuis leur espace numérique de travail. Il s'agit d'un véritable vade-mecum à destination des étudiants désireux d'accéder à une information générale sur la mobilité (partenaires, bourses, etc), mais également aux informations relatives à la construction de leur projet. La plateforme compte aujourd'hui 757 inscrits, soit environ 300 inscrits par an.

-une communication via les réseaux sociaux et la newsletter étudiante permettant de mettre l'accent sur les événements organisés en lien avec l'international, mais également des informations pratiques (calendriers d'ouverture des candidatures, etc).

-la semaine de la mobilité internationale organisée tous les ans en octobre à l'occasion des Erasmus Days inaugure le lancement du calendrier relatif à la mobilité. Cette semaine ouverte à tous est l'occasion de présenter les grands principes du programme Erasmus + et des autres dispositifs, les différentes phases d'un projet de mobilité, les aides financières et de conseiller les étudiants sur l'élaboration de leur projet. Elle met en synergie tous les acteurs concernés par la mobilité (bureau des stages par exemple). Enfin, cette semaine fait intervenir d'anciens étudiants partis en mobilité, lesquels partagent leurs témoignages et leurs conseils (toutes les zones géographiques de mobilité sont couvertes par ces témoignages), ainsi que l'association *Erasmus Student Network* qui a son siège sur le campus.

-s'ajoute enfin une participation du service des relations internationales à tous les événements permettant de promouvoir la mobilité et l'international auprès de l'ensemble de la communauté éducative : journées portes ouvertes en février, forum d'accueil des étudiants en septembre, etc.

Il convient également de souligner la présence d'une référente « étudiants en situation de handicap » au sein du service des relations internationales qui apporte une aide supplémentaire à ce public : interface avec l'université d'accueil pour les aspects pratiques et académiques, aide administrative (aide financière Erasmus + relative aux besoins spécifiques, procédures d'organismes nationaux liées à la prise en charge du handicap, logements adaptés, etc.) <https://www.ut-capitole.fr/international/etudes-stages-a-l-etranger/etudier-a-l-etranger-avec-un-handicap-856550.kjsp>.

Cet agent prend également en charge les demandes relatives aux étudiants entrants. Une information spécifique à ce public est accessible sur le site web de l'université pour les étudiants sortants et entrants (pour les entrants, par exemple : listing des aménagements pédagogiques accessibles à l'université) <https://www.ut-capitole.fr/international/etudiants-internationaux/programmes-d-echange/handicap-etudiants-en-programmes-d-echange-856996.kjsp>.

Par ailleurs, l'offre de bourses, en plus des financements liés au programme Erasmus +, s'est considérablement étoffée, permettant à un public toujours plus large de pouvoir prétendre à

une expérience internationale. Les candidatures aux projets MIC (ICM) prévoient quant à elles, une prise en charge systématique des frais de voyage par le service des relations internationales afin de lever tout obstacle au départ.

La sélection des participants relève d'une procédure équitable et transparente (informations présentées aux étudiants via les canaux indiqués ci-dessus) impliquant les acteurs académiques (professeurs) et administratifs (service des relations internationales). La situation des étudiants ayant le moins d'opportunités est étudiée de manière bienveillante et avec une attention plus soutenue, même si ces derniers doivent répondre à des critères académiques pré-définis. Les chargé-es de mobilité, ainsi que la quinzaine de conseillers pédagogiques (enseignants) sont accessibles par téléphone ou lors de permanences afin de conseiller les étudiants et apporter des réponses adaptées à leur situation. Les étudiants entrants bénéficient du même type d'accompagnement. Un référent mobilité doctorale prend quant à lui spécifiquement en charge le public des doctorants.

Nous réfléchissons par ailleurs à la mise en place d'un référent mobilité parmi les étudiants de chaque composante de l'établissement. Ce référent serait ainsi consulté lors des réformes ou changements de procédures. Un ancien étudiant Erasmus élu dans l'un des conseils de l'Université pourrait à ce titre collaborer avec le service des relations internationales.

Enfin, s'agissant de la mobilité du personnel, une communication est réalisée via les mêmes canaux que pour les étudiants, ainsi que via la newsletter du personnel. En outre, un atelier spécifiquement dédié à la mobilité STT lors de la semaine de la mobilité internationale est organisé tous les ans avec le concours d'agents venant partager leur expérience de mobilité. Enfin, une communication auprès des directeurs de services est effectuée plusieurs fois par an et fait l'objet d'une réflexion visant à promouvoir activement la mobilité des personnels administratifs.

L'initiative « carte étudiante européenne » sera mise en place dès la rentrée de septembre 2021 par l'Université Toulouse Capitole. Dans un premier temps, les étudiants sortants Erasmus+ se verront distribuer une carte étudiante européenne : des cartes de type EV2 ont été achetées par notre établissement. La démarche sera ensuite généralisée à tous les étudiants des établissements d'enseignement supérieur toulousains. Le Bureau Numérique de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées assurera la mise en place sécurisée de la carte d'étudiant européenne. Lorsque la carte sera mise en place, nous communiquerons via différents supports d'information sur ses avantages, notamment pour la mobilité étudiante : site Internet, cours en ligne Moodle dédié à la mobilité, réunions d'informations et ateliers.

Sur le plan technique, nous réfléchissons à la mise en œuvre de l'application Erasmus+ à destination de nos entrants et sortants, puisque l'initiative Carte d'Etudiant Européenne mettra en place un guichet électronique unique via l'application mobile Erasmus+, afin de permettre aux étudiants de gérer toutes les étapes administratives de leur mobilité.

L'articulation entre la carte étudiante européenne et l'application Erasmus+ fera l'objet d'un groupe de travail au sein de l'établissement, en collaboration avec le service informatique de l'Université.

L'établissement s'engage à respecter le calendrier fixé dans le cadre du nouveau programme, pour ce qui concerne la signature numérique des accords inter-institutionnels, le *Online Learning Agreement*, les nominations en ligne puis les relevés de notes numérisés. Le référent MoveOn du service des relations internationales participe aux présentations organisées par l'Agence Erasmus+ France, parmi lesquelles celle de novembre 2019 portant sur la digitalisation du programme. L'Université est donc informée en temps réel des évolutions du projet *Erasmus Without Paper*, et des outils mis à disposition.

Présent dans le comité de pilotage français en lien avec la société de développement du logiciel, le référent MoveOn du service est par conséquent très attentif aux nouveautés liées à la digitalisation, et (in)forme les agents compétents au sein de l'établissement chaque fois que nécessaire.

L'environnement est une thématique transversale à de nombreuses politiques menées par l'Université Toulouse Capitole et y occupe une place croissante, notamment au travers d'une politique du patrimoine portée sur les objectifs de développement durable (<https://www.ut-capitole.fr/universite/presentation/developpement-durable/dd-ut1-developpement-durable-308937.kjsp>).

La nouvelle génération d'étudiants est particulièrement sensible à cette problématique, comme en témoigne l'engouement croissant pour certaines formations dédiées, tel que le Master 2 de l'École d'Économie qui attire chaque année de plus en plus d'étudiants (<https://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/masters/master-m2-mention-economie-parcours-type-environmental-and-natural-resources-economics-erna--310712.kjsp>) et le master en droit de l'environnement proposé par la Faculté de droit (<https://www.ut-capitole.fr/formations/nos-diplomes/masters/master-m2-mention-droit-public-parcours-type-droit-de-l-environnement-696249.kjsp?RH=1319186557727>).

Les étudiants sont souvent naturellement impliqués dans les dispositifs expérimentés ou mis en place sur le campus. L'association étudiante « Union pour la terre », nouvellement créée sur le campus, a pour objet la mise en place d'actions et de messages afin de sensibiliser les étudiants, les personnels et toute la communauté académique à la question environnementale et écologique et aux solutions à apporter. Cette association est présente aux nombreux événements de l'établissement (journées portes ouvertes, forum d'accueil) et propose des actions de sensibilisation tout au long de l'année (conférences-débats, projection, etc).

En outre, l'établissement propose régulièrement des initiatives en ce sens (promotion des déplacements domicile-université à vélo par exemple). Le service des relations internationales est quant à lui très bien classé au sein de l'établissement pour son recours au vélo et à la trottinette.

Les nouvelles perspectives du programme Erasmus s'inscrivent dans cette tendance, cette thématique aura donc toute sa place au sein des activités relatives à la mobilité et à l'international. La promotion de l'utilisation de moyen de transport à faible empreinte carbone sera réalisée auprès des étudiants candidats à la mobilité, et cette nouvelle dimension du programme sera pleinement exposée lors des événements de promotion. En outre, la mobilité virtuelle qui sera expérimentée dans le cadre du projet d'université européenne (évaluation en cours), et dans un contexte de crise sanitaire, sera amenée à prendre de l'essor sous la nouvelle programmation.

Il sera opportun de convier des associations œuvrant à la protection de l'environnement lors de la semaine de la mobilité internationale. Un atelier sur les enjeux environnementaux liés aux mobilités pourrait ainsi être proposé aux étudiants.

L'engagement civique et la citoyenneté active sont deux thématiques fortement associées aux projets de mobilité sans pour autant être toujours abordées de manière active à toutes les phases du projet de mobilité.

Les chargé-e-s de mobilité, lors de la phase de conseil, encouragent les étudiants à s'investir dans la vie associative de leur université d'accueil afin de favoriser leur intégration à la communauté académique et retirer le plus grand bénéfice de leur séjour à l'étranger. Les témoignages des étudiants revenus de mobilité, lors de la semaine de la mobilité internationale, viennent conforter l'importance d'un engagement actif des étudiants lors de leur mobilité. Ainsi, des étudiants ayant effectué des mobilités d'études dans des universités partenaires de nombreux pays ont encouragé les futurs étudiants sortants à cette expérience : université de Bergen (Norvège), Tec de Monterrey (Mexique), université Laval (Canada), université de Keio (Japon), etc.

Il est constaté de manière quasi-systématique que l'expérience de mobilité vient naturellement renforcer le sentiment d'appartenance européen des étudiants, leurs compétences interculturelles mais favorise également leur envie de s'impliquer davantage en tant que citoyen. Ces derniers plébiscitent ainsi les associations comme l'*Erasmus Student Network* qui leur permettent de prolonger leur expérience de mobilité à leur retour, en participant à l'intégration des étudiants en mobilité (événements, sorties...). En outre, le système de parrainage à l'attention des étudiants internationaux hors programme d'échange (*free movers*),

récemment mis en place par le service des relations internationales, a permis de constater l'intérêt des étudiants partis en mobilité pour ce type de dispositif qui devrait prendre de l'ampleur à l'avenir.

Le fort degré d'internationalisation de l'Université Toulouse Capitole, qui propose de nombreuses formations en langue étrangère (près de 30) ainsi que des doubles diplômes (une vingtaine), fournit un environnement propice à l'implication des étudiants auprès de leurs camarades internationaux. Ainsi, de nombreuses associations, qu'elles soient liées à des formations comme TESLA (*Toulouse European School of Law Association*) pour l'Ecole Européenne de Droit, ou thématiques comme Europa (<https://europatoulouse.fr>), permettent non seulement aux étudiants de créer du lien avec la communauté académique, mais également de proposer des réflexions sur des problématiques actuelles, et notamment environnementales.

Cet engagement sera amené à se développer sous le nouveau programme Erasmus +, via la participation de l'établissement à un projet d'université européenne (évaluation en cours) qui, par la création espérée d'un campus européen, viendra naturellement favoriser l'engagement des étudiants, la thématique de l'engagement sociétal étant au cœur du projet.

Les étudiants sont informés via nos différents supports de communication, lors des réunions d'information et lors de nos ateliers de préparation à la mobilité qu'ils doivent valider 30 ECTS par semestre dans l'université partenaire.

Pour chaque diplôme, un conseiller pédagogique est désigné par le directeur de l'UFR afin d'assurer le suivi des mobilités, notamment la reconnaissance des cours choisis et leur validation en fin d'année académique. Lorsque l'étudiant est sélectionné et qu'il connaît son université d'accueil, il doit avant son départ faire valider son choix de cours par son conseiller pédagogique (30 ECTS / semestre). Pendant sa mobilité, il bénéficie d'un contact pédagogique permanent en cas de difficultés. Dès réception du relevé de notes, la commission de validation les convertit en notes françaises à l'aide de grilles d'équivalences respectant le système de notation ECTS.

Plusieurs commissions se réunissent en fin d'année académique afin de pouvoir fournir les résultats aux étudiants rapidement, notamment pour faciliter leurs candidatures à d'autres formations. La moyenne est calculée en pondérant les notes pour attribuer le cas échéant une mention et les règlements d'examen de notre établissement sont appliqués aux résultats obtenus, notamment pour la compensation. Les résultats sont ensuite transmis aux services de scolarité de chaque composante qui les valident puis les transmettent aux étudiants sous forme d'un relevé de notes et d'une attestation de réussite. Les crédits obtenus à l'étranger par l'étudiant sont complètement reconnus par UT1.

Les mobilités de stage sont également entièrement reconnues lorsque le stage est obligatoire dans le cadre de la formation, l'étudiant valide alors les ECTS prévus dans la maquette de formation.

L'établissement mentionne les mobilités sortantes dans le supplément au diplôme lorsque ces dernières sont prévues de manière obligatoire dans le cursus. Le supplément au diplôme est disponible pour la plupart des formations de niveau Master et pour les formations de licence de droit bilingues au sein desquelles la mobilité d'études est obligatoire.

L'implication des personnels à des projets de mobilité s'est développée de manière croissante ces dernières années. La mobilité STA est particulièrement plébiscitée par les enseignants. Elle fait l'objet d'une promotion et de procédures bien rôdées que les intéressés ont su s'approprier. Elle est particulièrement structurante et bénéfique au fonctionnement des doubles diplômes (21 mobilités réalisées sur l'année universitaire 2018-2019).

La mobilité STT est abordée dans l'établissement de manière transversale, notamment dans le domaine de la sélection des candidats. Celle-ci est en effet réalisée par une commission spécifique composée de représentants de la Direction Générale des Services, des ressources

humaines et du service des relations internationales, et ce afin d'encourager des mobilités en corrélation avec les postes occupés dans l'Université par les candidats.

Par ailleurs, la mobilité STT fait l'objet d'une communication sans cesse améliorée : ateliers d'information, production de flyers dédiés, newsletter des personnels, promotion du dispositif et de sa plus-value auprès des directeurs de services lors des réunions mensuelles de coordination.

Malgré ces actions concrètes, les flux de la mobilité STT demeurent peu élevés (environ 5 mobilités par an) et concernent le plus souvent les mêmes services (bibliothèques, services RI). A l'instar de nombreuses universités en Europe, les freins à la mobilité ont été identifiés par l'Université Toulouse Capitole : méconnaissance des langues étrangères, manque de temps pour constituer le dossier de candidature, ou encore absence de valorisation des mobilités STT parmi certains chefs de service.

La participation de la directrice du service des relations internationales à la staff week dédiée au projet REALISE (Realising the potential of the international mobility of staff in higher Education) à Ghent University au printemps 2019, ainsi que la participation à la conférence SUCTI (Systemic University Change Towards Internationalisation) organisée par l'Université de Tarragone, ont permis d'identifier les bonnes pratiques à intégrer en interne.

Ainsi, le service des relations internationales travaille de concert avec la direction des ressources humaines afin de mettre en place des dispositifs permettant d'impulser une nouvelle dynamique :

-cours de langue pour les personnels volontaires disponibles dès la rentrée de septembre 2020, et ce avant le séjour de mobilité

-intégration des mobilités dans le plan de formation : les mobilités STT figurent actuellement en annexe du compte-rendu annuel d'entretien professionnel des agents, ainsi que dans le tableau des formations de l'année suivante. Une plus grande reconnaissance des mobilités dans les objectifs annuels individuels sera examinée.

-priorité à la mobilité de type job shadowing (étude des bonnes pratiques) lors de l'examen des dossiers de candidature des agents

L'accroissement de la mobilité STT constituera l'un des objectifs et des enjeux de l'établissement sous le nouveau programme Erasmus +.

La déclaration de politique Erasmus sera mise en ligne sur le site web de l'université, sur la page d'accueil dédiée à l'international :

-site français : <https://www.ut-capitole.fr/international/>

-site anglais : <https://www.ut-capitole.fr/international-/>

Toutes les activités relatives au programme, qu'il s'agisse de la mobilité étudiante, ou de projets (ICM, capacity building, etc) font l'objet d'une promotion sur le site web ou sur les réseaux sociaux. À ce titre, le service des relations internationales travaille en étroite collaboration avec la direction de la communication pour faire de l'international un élément à part entière de la stratégie de communication de l'université. Les moyens dédiés à cette communication se sont d'ailleurs renforcés avec le recrutement d'agents anglophones dédiés à des activités de communication au sein du service des relations internationales.

Les activités liées à l'international sont promues au travers d'actualités hebdomadaires sur le site web, mais également via une revue internationale en anglais. Celle-ci, qui sera lancée durant l'année universitaire 2020-2021, est envisagée comme un outil d'internationalisation de l'établissement. En ce qui concerne la ligne éditoriale, la revue permettra de mettre en lumière le travail des acteurs de la mobilité et des relations internationales : personnels (enseignants et administratifs), étudiants (entrants et sortants), et partenaires (personnels). La revue sera également accessible en ligne pour nos partenaires et constituera une vitrine des actions Erasmus réalisées.

Outre les supports de communication classiques et les plateformes européennes (*Erasmus Project Results*), l'établissement s'implique tous les ans dans les Erasmus Days qui apportent une visibilité aux actions internationales et impliquent les étudiants en ayant bénéficié.

Sur le plan institutionnel, le conseil annuel des Relations internationales permet de présenter le bilan des activités aux directeurs de services et de laboratoires, à la direction générale des services et aux vice-présidents. Cette rencontre permet d'échanger sur le programme et de consulter librement les chiffres relatifs aux mobilités ou aux appels à projets Erasmus+. Elle constitue également un excellent point d'étape annuel durant toute la période 2021-27.

La Charte Erasmus sera mise en ligne, en français et en anglais, sur le site web de l'université, près de la déclaration de politique Erasmus. La Charte sera également accessible sur l'intranet (volet « international »), au même titre que d'autres documents stratégiques de l'université, afin que la communauté universitaire dans son ensemble puisse en prendre connaissance. Par ailleurs, l'établissement utilise la plateforme *Erasmus Project Results* : un lien vers les projets de l'établissement publiés sur cette plateforme sera accessible depuis le site web de l'université.

Les informations relatives à la Charte seront déposées sur les dossiers partagés à destination des personnels administratifs des différents services de l'Université (bureau des stages, scolarités...). Quant aux chargés de mobilité du service des relations internationales, elles prendront connaissance du contenu de la charte dans le détail, et intégreront ses grands principes dans leur travail quotidien, qu'il concerne l'information donnée aux étudiants, ou le fonctionnement du service. Il s'agira en effet d'améliorer en continu les procédures relatives à la mise en œuvre de la mobilité, afin que l'Université puisse se conformer au mieux aux principes de la Charte.

Enfin, les projets et actions menés dans le cadre du programme continueront à faire l'objet de réunions avec les responsables des relations internationales des composantes, avec qui le service central travaille en étroite collaboration. Les activités liées au programme Erasmus+ seront également présentées lors des diverses instances de l'université (conseils de faculté, réunions des chefs de service, CFVU ou CA...), et mises à chaque fois en relation avec les principes de la Charte.